CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CECURITY.COM

Société Anonyme au capital de 1 122 452 Euros.
Siège social : 75, rue Saint Lazare 75009 PARIS
434 330 338 R.C.S. PARIS

Avis de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire valant avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE le LUNDI 30 JUIN 2014 à 16H30**, au siège de la société 75, rue Saint Lazare 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'administration,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'opération de réduction du capital social,
- Réduction du capital social par voie de rachat d'actions ;
- Délégations et pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.

Projet de résolutions

Première résolution – L'assemblée des actionnaires décide de procéder au rachat d'une partie des actions de Cecurity.com par cette dernière. Délégation est donnée au Conseil d'administration en vue de réaliser l'opération dans les conditions définies par l'assemblée des actionnaires.

Deuxième résolution – L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une réduction de capital suite au rachat par Cecurity.com d'une partie de ses propres actions. Délégation est donnée au Conseil d'administration en vue de réaliser l'opération dans les conditions définies par l'assemblée des actionnaires.

Troisième résolution – L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, ainsi qu'à toute personne mandatée par le président pour remplir toute formalité de droit.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée générale extraordinaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, et pourra s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, ou par un mandataire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire :
a) les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte auprès de la Financière d'Uzés, 10 rue d'Uzès 75002 Paris, mandataire de la société, au plus tard le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris ;
b) les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte une attestation de participation pour le jour de l'assemblée générale extraordinaire et devront être enregistrés au plus tard le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.cecurity.com ou sur simple demande adressée au siège de la société.

Tous les documents préparatoires à l'assemblée générale extraordinaire sont disponibles au siège de la société et pourront être envoyés à chaque actionnaire sur simple demande par courrier ou par courriel à l'adresse contact_cecurity@cecurity.com. Toutes questions écrites pourront être adressées à cette même adresse courriel.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus au siège de la société trois jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée générale soit le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris.

Les demandes d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions requises doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, dans un délai de vingt cinq jours calendaires à compter de la publication du présent avis.

Pour cette assemblée générale extraordinaire, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolution présentés par des actionnaires.

Le conseil d'administration.

1402445